



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/TRI/1
8 juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1997
15-19 septembre 1997, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC LA TRINITÉ-ET-TOBAGO (1997-2001)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1	2
I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	2 - 7	2
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE	8 - 9	4
III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS	10 - 19	5
A. Gestion des affaires publiques et renforcement des moyens de planification du développement	12 - 14	5
B. Élimination de la pauvreté, instauration de l'équité et moyens d'existence durables	15 - 19	7
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION	20 - 22	9
<u>Annexe.</u> Objectifs de mobilisation des ressources pour la Trinité-et-Tobago (1997-2001)		11

INTRODUCTION

1. Le premier cadre de coopération avec la Trinité-et-Tobago présente dans les grandes lignes la stratégie et les domaines de concentration convenus pour l'emploi des ressources gérées par le PNUD durant la période 1997-2001. Il est conforme à la fois aux priorités nationales en matière de développement et au mandat de développement humain durable confié au Programme.

I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

2. En 1996, la Trinité-et-Tobago s'est classée au trente-huitième rang sur 174 pays quant à l'indicateur de développement humain et au douzième rang des pays en développement et au dix-septième rang mondial quant à l'indicateur de participation des femmes. Du point de vue financier, le progrès social a surtout reposé sur le revenu tiré de la production et de l'exportation de pétrole, de gaz et de produits pétrochimiques. En 1995, le secteur énergétique a représenté 25,3 % du PIB, 30,1 % des recettes publiques et 52 % des recettes d'exportation. Durant le boum pétrolier de 1972 à 1982, les dépenses d'éducation, de santé et de protection sociale ont représenté environ 30 à 35 % du total des dépenses publiques. Avec l'effondrement des cours du pétrole en 1982 et le recul rapide de la production pétrolière, l'économie a connu un repli à peu près ininterrompu entre 1983 et 1995, avec une courte période de croissance en 1990 et 1991. Entre 1983 et 1989, la production a régressé en moyenne de 4,7 % par an. Les dépenses d'équipement ont chuté de 20 % entre 1983 et 1995, après de fortes hausses entre 1966 et 1982. Les dépenses intérieures brutes ont été en moyenne inférieures de 9 % aux recettes durant la période 1986-1993. Les deux instruments de la stabilisation ont été l'austérité budgétaire et la dépréciation de la monnaie. Le programme complet d'ajustement structurel lancé parallèlement aux efforts de stabilisation en 1983 a mis l'accent sur la croissance. Les politiques budgétaires prudentes mises en oeuvre depuis 1986 ont permis de dégager en 1996 un excédent global équivalant à 1,5 % du PIB, bien que ce fût au prix d'une baisse des dépenses sociales en termes réels. Les dépenses consacrées à l'éducation, à la santé et aux services sociaux ont été ramenées de 7 à 5 % du PIB entre 1983 et 1994. L'effet net a été un arrêt du développement social, notamment entre 1987 et 1993. Les chiffres tirés de l'Enquête de 1992 sur les conditions de vie montrent que les dépenses des 20 % de personnes les plus pauvres ont avoisiné 379,51 dollars par habitant, tandis que celles des 20 % de personnes les plus riches ont été d'environ 3 128,52 dollars, ce qui révèle d'importantes disparités de revenu.

3. La nouvelle coalition gouvernementale constituée en novembre 1995, qui poursuit une politique de croissance économique soutenue dans des conditions de justice sociale, cherche en particulier à faire disparaître la pauvreté et à réduire la criminalité. L'une des stratégies essentielles du Gouvernement consiste à créer des emplois et des moyens d'existence durables en dehors du secteur énergétique, où l'emploi était très concentré jusqu'à présent, ce qui ferait progresser le revenu de toutes les catégories de la population. Les objectifs essentiels du cadre d'orientation à moyen terme pour 1997-1999 sont donc les suivants : a) maintenir une croissance économique vigoureuse, alerte et durable; b) créer en permanence des emplois et des moyens d'existence; c) conserver un faible taux d'inflation; d) favoriser l'équilibre et la justice en matière sociale; et e) préserver l'environnement. Entre 1997 et 1999, la

production en valeur réelle devrait augmenter en moyenne de 6 % dans le secteur non pétrolier, stimulée par la poursuite des résultats favorables dans le bâtiment et les services, et de 5 % dans le secteur pétrolier et pétrochimique. Toutefois, pour atteindre ces objectifs, il sera essentiel de mobiliser l'épargne intérieure et d'investir. Le Gouvernement a décidé de mettre en place un nouveau cadre de planification stratégique destiné à favoriser le développement économique et social et à atteindre un équilibre régional, et d'affecter les ressources de manière qu'elles correspondent mieux aux besoins et au développement régional. Il considère que les ressources limitées fournies par le PNUD devraient être utilisées de façon stratégique pour soutenir ses objectifs, tout en étant axées en particulier sur l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois et de moyens d'existence durables, et l'équité.

4. Pauvreté et chômage. Le taux de chômage, qui ne cesse de baisser depuis 1992, était de 16,6 % en 1996. Les chiffres de l'enquête sur la population active pour 1993, 1994 et 1995 révèlent un taux de chômage moyen de 20 % chez les femmes contre 17 % chez les hommes, alors que, depuis quelques années, les femmes obtiennent de meilleurs résultats à tous les niveaux d'éducation. Le taux de chômage des femmes pourrait même être sous-évalué car de nombreuses femmes préfèrent se définir comme femmes au foyer plutôt que comme chômeuses. Il y a aussi des disparités régionales et ethniques. Un examen plus attentif révèle que la croissance de l'emploi est surtout concentrée dans la distribution, le bâtiment et les transports, secteurs traditionnellement dominés par les hommes. Bien qu'il soit impossible d'évaluer précisément l'aggravation de la pauvreté au cours des 10 dernières années en raison du manque de cohérence des données, l'effet combiné de la récession, des licenciements et de la baisse réelle des dépenses sociales a sans aucun doute contribué à cette situation. Selon une étude de 1995 réalisée par la Banque mondiale sur la pauvreté et le chômage dans le pays, 11 % des habitants seraient extrêmement pauvres ou auraient un niveau de consommation inférieur au minimum requis pour se procurer des aliments peu coûteux, nutritivement équilibrés. On a constaté une forte corrélation entre la pauvreté et le chômage. Environ 31,3 % des ménages dirigés par une femme sont considérés comme pauvres, contre 18,4 % des ménages dirigés par un homme. Cet écart est attribué à plusieurs facteurs, notamment le moindre taux d'activité des femmes, leur niveau de salaire inférieur et leur taux de chômage plus élevé. La catégorie des "travailleurs économiquement faibles", qui comprend surtout des femmes non qualifiées ou peu qualifiées, constitue une catégorie nouvelle de personnes qui, en raison de leur faible rémunération, doivent travailler un plus grand nombre d'heures pour toucher un salaire leur permettant de vivre.

5. Pour sa lutte contre la pauvreté, le Gouvernement compte adopter une approche globale, fondée sur la concertation, et engager des ressources considérables. Il se préoccupera en particulier des problèmes auxquels sont confrontés les ménages pauvres dirigés par une femme ainsi que des besoins des travailleurs économiquement faibles. Le PNUD, grâce à son Fonds pour les stratégies de lutte contre la pauvreté, aide actuellement le Conseil national du développement social, créé en octobre 1996, à superviser les actions mises en oeuvre pour donner suite aux déclarations et programmes d'action du Sommet mondial pour le développement social et des autres conférences mondiales. Le Gouvernement a en outre approuvé le Plan d'action directeur adopté lors de la Réunion ministérielle des Caraïbes sur l'élimination de la pauvreté (octobre 1996).

6. Gestion des affaires publiques. Plusieurs tentatives ont été faites pour réformer le secteur public, mais quelques recommandations seulement ont été appliquées, et encore de façon partielle. Le Gouvernement a demandé l'élaboration d'un plan d'action pour la réforme du secteur public, centré sur les clients, axé sur les résultats et adaptable à l'évolution de la conjoncture. À mesure que l'économie continue de croître et de se consolider, des mécanismes seront mis en place afin que les dépenses publiques affectées à la prestation de services sociaux aient, sur les hommes et les femmes, des effets qui favorisent plus le développement qu'ils ne constituent un palliatif. Au niveau des administrations locales, les moyens de formulation des politiques, de planification et de fixation des priorités en matière de programme restent faibles. Le Gouvernement est en train de créer des mécanismes destinés à atténuer l'importance des facteurs partisans et à encourager la participation des communautés à l'administration locale. Il y a cependant beaucoup à faire pour renforcer les moyens dont les administrations locales ont besoin pour aider les communautés à concevoir et à mettre en oeuvre leurs propres plans de développement. La gestion des affaires publiques et le renforcement des moyens de planification du développement constituent donc le domaine essentiel du cadre de coopération. En ce qui concerne l'égalité des sexes, le Gouvernement vient de rédiger une politique nationale, et le Parlement a approuvé une loi visant à inclure le travail non rémunéré des femmes dans la comptabilité nationale. Il faut toutefois s'attacher davantage à inclure les questions de parité dans les politiques macro-économiques, d'autant que ces politiques ont une incidence sur l'emploi des femmes.

7. Environnement. Les méthodes actuelles d'extraction des ressources renouvelables et non renouvelables et l'aggravation de la pauvreté ont des effets néfastes sur l'environnement. Dans le cadre d'orientation à moyen terme pour 1997-1999, le Gouvernement réitère son intention de mettre au point un complément à la Loi sur la gestion de l'environnement (mars 1995), notamment dans le domaine du commerce extérieur et de l'environnement, afin de faciliter les exportations, ainsi qu'un plan national de gestion de l'environnement, comme cela a été proposé lors de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement. Ce plan sera élaboré et mis en oeuvre par l'Agence de gestion de l'environnement, créée avec l'appui du PNUD. De plus, comme le prévoit la Loi sur la gestion de l'environnement, un cadre institutionnel approprié permettant la participation active de la société civile sera mis en place afin que des considérations écologiques soient intégrées au cadre national de planification du développement et qu'il y ait une coordination entre les diverses organisations dans le domaine de l'environnement. Étant donné qu'il faut intégrer les questions de gestion de l'environnement aux stratégies et programmes nationaux de développement, l'association entre le PNUD et l'Agence se poursuivra.

II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

8. Au cours des deuxième et troisième cycles de programmation, le Gouvernement a mis à la disposition du PNUD des ressources considérables pour des projets essentiels de renforcement institutionnel. Toutefois, avec la récession et la nécessité de renforcer ses propres moyens d'administration du développement, il a commencé à diminuer ces ressources à partir de 1986. Cette même année, le Conseil d'administration du PNUD a décidé que les pays qui avaient un PNB par habitant supérieur à 3 000 dollars et n'étaient pas des petits États insulaires

en développement devraient avoir le statut de contributeur net. La Trinité-et-Tobago a alors été classée comme contributeur net. À sa session de juin 1993, le Conseil a constaté qu'elle remplissait les critères de petit État insulaire en développement; elle a donc vu son statut de contributeur net levé pour le quatrième cycle de programmation et a eu droit à son chiffre indicatif de planification (CIP) pour le cinquième cycle. En janvier 1996, le Conseil a approuvé une note de l'Administrateur (DP/1996/6) sur la coopération avec la Trinité-et-Tobago pour la période 1994-1996, prévoyant un financement total de 1 803 361 dollars, dont 1 401 308 dollars à fournir par le PNUD. Le programme en question s'écartait du mode de coopération antérieur car le PNUD, au lieu de soutenir les petits projets, axait son assistance sur deux domaines essentiels du développement humain durable : le développement du secteur social et la gestion nationale de l'environnement. Environ 833 000 dollars, soit 46 % des ressources prévues au titre du CIP, ont été affectés à la formulation et à la mise en vigueur de la Loi sur la gestion de l'environnement ainsi qu'au renforcement des moyens nationaux de gestion de l'environnement. Un processus de consultations publiques a été engagé afin de réunir un consensus sur les nouveaux modes de gestion de l'environnement. Du côté des résultats, l'Agence de gestion de l'environnement a été créée et est actuellement opérationnelle. Des mémorandums d'accord ont été signés avec toutes les institutions qui jouent un rôle essentiel dans le domaine de l'environnement. Le soutien apporté par le PNUD a aussi joué un rôle de catalyseur en mobilisant un financement de 6,25 millions de dollars de la Banque mondiale pour soutenir les activités de l'Agence. Le financement au titre du CIP a été complété par un montant de 150 000 dollars dégagé au titre de Capacités 21.

9. Environ 225 000 dollars, soit 13 % des ressources, ont été affectés à la restructuration de la prestation des services sociaux. Un financement de 50 000 dollars au titre des Ressources spéciales du Programme (RSP) est venu s'ajouter au CIP afin de soutenir des projets pilotes. Le Gouvernement s'est principalement attaché à mettre en place un système efficace de prestation des services sociaux qui permette de mieux déterminer les besoins afin d'exercer un effet mesurable sur la pauvreté, avec les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations communautaires comme agents de prestation au niveau des communautés. Pour cela, il faut un changement de mentalité et d'attitude de la part des prestataires et des bénéficiaires. Du côté des résultats, une étude diagnostique de l'actuel système de prestation a été réalisée, et les projets pilotes ont révélé que les communautés étaient fermement déterminées à collaborer à l'amélioration de leur capital social. Compte tenu des résultats obtenus, on a élargi la portée du projet afin de justifier les changements d'approche et de système. Ces résultats pourraient servir de principes directeurs pour l'élaboration d'un programme de réforme des services sociaux susceptible d'offrir une occasion de collaboration entre la Banque interaméricaine de développement (BID) et le PNUD et d'apporter des éléments aux programmes gouvernementaux d'élimination de la pauvreté et d'instauration de l'équité.

III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS

10. Le cadre de coopération portera sur deux domaines essentiels : a) gestion des affaires publiques et renforcement des moyens de planification du développement; et b) élimination de la pauvreté, instauration de l'équité et création de moyens d'existence durables. Les domaines de concentration sont

/...

nécessairement interdépendants puisque le cadre national de planification stratégique à élaborer avec le soutien du PNUD au titre du premier domaine de concentration sera la superstructure au sein de laquelle seront mises en oeuvre toutes les activités de développement. Le Gouvernement emploiera les ressources fournies par le PNUD comme catalyseur, afin de renforcer, aux niveaux national et régional, les moyens d'aborder ces problèmes de développement humain durable. Les actions de plaidoyer et de renforcement des capacités viseront surtout à intégrer dans le courant général des questions intersectorielles telles que l'égalité des sexes et l'environnement.

11. Le Gouvernement compte tirer pleinement parti des avantages comparatifs du PNUD, notamment son accès aux connaissances et aux compétences mondiales ainsi qu'aux meilleures pratiques dans les domaines prioritaires, grâce en particulier aux connaissances, bases de données et compétences techniques existant dans le système des Nations Unies. Durant la mise en oeuvre du présent cadre de coopération, on propose de rechercher, chaque fois que ce sera possible, des conseils et des solutions grâce à des réponses concertées du système. Des liaisons seront aussi instaurées dans les domaines prioritaires avec le programme régional pour les Caraïbes exécuté par la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

A. Gestion des affaires publiques et renforcement des moyens de planification du développement

12. La réforme macro-économique vise à donner au pays des moyens accrus de s'adapter à l'évolution régionale et mondiale, de façon à enregistrer des performances économiques soutenues. Toutefois, le Gouvernement veille aussi à ce que ses politiques favorisent la justice sociale et la bonne gestion des affaires publiques. Un cadre national de planification stratégique sera mis au point en tant qu'instrument souple et dynamique au service du développement macro-économique et social. Le PNUD mettra à la disposition du Gouvernement des experts nationaux et internationaux dans les domaines essentiels de la planification économique et sociale afin que celui-ci soit mieux à même d'élaborer le cadre et, en particulier, d'institutionnaliser une approche concertée de la planification du développement. Les besoins de développement de Tobago et le développement urbain et régional feront l'objet d'une attention particulière. Il faudra réaliser un certain nombre d'études critiques pour formuler une politique à court et moyen terme relative à l'élaboration de la politique économique et sociale, dans le cadre des travaux que le Gouvernement mène actuellement pour affiner le cadre national de planification stratégique. Le PNUD aidera à renforcer les capacités des institutions nationales concernant l'élaboration des rapports nationaux et régionaux sur le développement humain en leur offrant des conseils méthodologiques et en mettant à leur disposition des consultants pour de courtes durées. Les informations tirées de ces rapports influenceront la politique économique et sociale et seront intégrées au processus de planification stratégique nationale et régionale.

13. Le but du Gouvernement est d'élargir la participation au processus décisionnel en renforçant les capacités des administrations locales de façon à donner aux communautés les moyens de promouvoir leur propre développement. Le PNUD aidera le Gouvernement à analyser les processus et les tentatives de réforme au niveau local ainsi qu'à élaborer une stratégie globale de renforcement des capacités pour une administration locale reposant sur la

concertation, y compris en ce qui concerne les compétences du secteur privé et des autres organisations de la société civile. L'expérience acquise par le PNUD au niveau mondial sera instructive à cet égard. Le Programme apportera aussi son concours à l'élaboration d'un plan d'action pour la réforme du secteur public.

14. L'effet de l'intervention du PNUD dans ce domaine de concentration sera évalué en fonction des éléments suivants : a) le renforcement des moyens dont les planificateurs aux niveaux national et régional ont besoin pour concevoir et mettre en oeuvre des programmes et des projets qui favorisent la participation des communautés au processus du développement; b) l'institutionnalisation d'un cadre de planification dynamique fondé sur la concertation et l'élaboration d'un cadre national de planification stratégique doté d'objectifs et de calendriers précis; c) la réalisation d'études critiques sur la politique à court terme; d) l'intégration des programmes des ministères au cadre national de planification stratégique, ce qui améliorera le rapport coût-efficacité des ressources publiques; e) l'élaboration des rapports annuels sur le développement humain, qui donneront des informations à ceux qui conçoivent les politiques; et f) l'intégration des questions d'égalité des sexes, de développement régional et d'environnement au processus national de planification. Des indicateurs de résultat seront quantifiés au niveau de la conception des programmes et des projets inscrits dans le cadre de coopération.

B. Élimination de la pauvreté, instauration de l'équité et moyens d'existence durables

15. La stratégie et l'approche du Gouvernement dans ce domaine s'inspireront du cadre national de planification stratégique. Le PNUD soutiendra les programmes visant à instaurer l'équité, à faire baisser les niveaux de pauvreté absolue et à mettre en place des moyens d'existence durables pour les hommes et les femmes. Le Gouvernement appliquera, par le biais du Conseil national du développement social, une double stratégie d'intervention. Aux niveaux national et local, il élaborera des politiques d'élimination de la pauvreté. Le PNUD l'aidera à formuler et, compte tenu de ses ressources limitées, à mettre en oeuvre un programme national d'élimination de la pauvreté élaboré à partir du cadre national de planification stratégique. Ce programme contiendra des objectifs, des stratégies et des calendriers spécifiques au pays, qui tiendront compte des questions d'égalité des sexes ainsi que des aspects ethniques, régionaux et écologiques. Le Gouvernement compte en outre définir un nombre limité d'activités en aval afin de tester des instruments et des stratégies. À cette fin, il bénéficiera, pour la restructuration et la gestion du système de prestation des services sociaux, du soutien apporté par le PNUD dans le cadre de son assistance continue au Ministère du développement social.

16. Le Ministère a réalisé une évaluation complète de la pauvreté en septembre 1996. La méthode employée pour les évaluations complètes et concertées de la pauvreté sera perfectionnée, tandis que l'accent sera mis à court terme sur les évaluations de la pauvreté dans les zones visées, qui livreront des informations sûres, ventilées par sexe, établissements humains et groupes ethniques. Le PNUD aidera le Ministère, le Bureau central de statistique, les institutions locales et les ONG à mettre en oeuvre des techniques méthodologiques offrant la possibilité d'intégrer aux enquêtes statistiques classiques (par exemple une enquête sur les ménages et une enquête

sur les conditions de vie) des données qualitatives et des modes d'enquête novateurs permettant de suivre l'évolution de la situation en matière d'élimination de la pauvreté et de justice sociale. Il contribuera aussi à la conception et à la mise en place d'une base de données sociales dynamique et d'un système de diffusion de données, en s'inspirant des travaux déjà engagés par lui-même et par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). La base de données sociales répondra à la fois aux besoins nationaux et à ceux des communautés; elle permettra notamment de renforcer la base d'information nécessaire à l'élaboration du cadre national de planification stratégique en recueillant des données sur la pauvreté ainsi que des données économiques et physiques qui mettent en lumière les circonstances génératrices de pauvreté. On prévoit la participation de la Banque mondiale et d'autres organismes des Nations Unies, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), la CEPALC et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

17. Le PNUD aidera le Ministère du développement social à élaborer des directives concernant l'évaluation des capacités des ONG et des organisations communautaires et à mener des actions de sensibilisation à l'égalité des sexes, à l'environnement et aux autres aspects essentiels du développement humain durable. Le Service de la promotion de la femme au Ministère du développement communautaire et de la condition féminine, l'Agence de gestion de l'environnement et l'University of the West Indies apporteront leur coopération. Le PNUD fournira des compétences techniques au Ministère du Plan et du développement dans le cadre des efforts engagés pour revoir la conception et le fonctionnement des programmes de microcrédits. À cet égard, on étudiera l'applicabilité du Programme Microstart du PNUD et des programmes de microcrédits élaborés au titre du Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Programme des partenaires du développement, qui sont actuellement opérationnels à la Trinité-et-Tobago. L'idée est de recentrer les programmes de façon à stimuler l'esprit d'entreprise, à sensibiliser les bénéficiaires aux questions d'égalité des sexes et d'environnement, à permettre aux groupes visés de bénéficier des programmes qui leur sont destinés, et à offrir des moyens d'existence durables à un éventail plus large de la population.

18. Plusieurs programmes en cours viennent compléter l'appui envisagé dans ce domaine. Le Programme de microfinancements du FEM vise à donner aux communautés la capacité de créer des moyens d'existence durables tout en remédiant aux problèmes écologiques dans les trois domaines prioritaires du FEM. De même, le Programme des partenaires du développement, axé sur l'élimination de la pauvreté et les communautés, est un moyen idéal de suivre et d'évaluer à titre expérimental certaines méthodes et certains instruments à mettre au point dans le cadre du programme d'élimination de la pauvreté. Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues prête son concours, grâce à un financement de l'Union européenne, pour la mise en oeuvre du Programme national de lutte contre la toxicomanie, qui comprend un volet de soutien à certaines communautés. Pour enrayer la propagation rapide du VIH et du SIDA, le Programme national de lutte contre le SIDA, qui comprend des programmes d'information, de prévention et de traitement des malades, bénéficie d'un financement du Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le SIDA (ONUSIDA). Le PNUD aide aussi les personnes handicapées grâce à un financement du Perez Guerrero Trust Fund, en apportant son soutien au Centre

national pour les personnes handicapées. Au sujet de la question particulière de la violence domestique contre les femmes, UNIFEM continuera d'appuyer le Centre de lutte contre le viol.

19. Les résultats suivants sont attendus : a) formulation et mise en oeuvre d'initiatives ciblées visant à éliminer la pauvreté et à instaurer l'équité; b) formulation de programmes nationaux et régionaux d'élimination de la pauvreté destinés à faire baisser les niveaux de pauvreté absolue, assortis d'objectifs et de calendriers; c) conception et mise en place d'une base de données sociales dynamique au service des utilisateurs centraux et locaux; d) mise en oeuvre d'un certain nombre de projets pilotes afin d'illustrer la nouvelle façon d'aborder l'élimination de la pauvreté et l'instauration de l'équité, et perfectionnement des outils de suivi; e) renforcement des moyens d'un certain nombre d'organisations publiques et d'ONG qui interviennent aux niveaux central et communautaire dans le domaine de l'élimination de la pauvreté et du développement social afin de concevoir et de mettre en oeuvre des activités propres à créer des emplois productifs et des moyens d'existence durables; et f) élaboration d'une approche rationalisée des programmes de microcrédits. Des indicateurs de résultat seront quantifiés au niveau de la conception des programmes et des projets inscrits dans le cadre de coopération.

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

20. Exécution et mise en oeuvre. La modalité de l'exécution nationale, directement appuyée par le bureau du PNUD, a été appliquée durant le cinquième cycle et s'est révélée être un mécanisme souple et économique. Elle continuera d'être utilisée. On fera encore largement appel aux ONG, consultants et cabinets nationaux ainsi qu'aux institutions régionales comme moyen économique de mettre en oeuvre les activités et afin de renforcer encore les capacités régionales de gestion des projets. Les institutions spécialisées des Nations Unies sont appelées à jouer un rôle important en apportant les connaissances et les conseils techniques nécessaires à certaines activités inscrites dans le programme. Les compétences techniques du bureau du PNUD à Port of Spain dans le domaine du développement durable, de la protection de l'environnement et des marchés publics seront essentielles pour élaborer les programmes et assurer le contrôle de la qualité. En ce qui concerne la fonction de service du PNUD, le Gouvernement envisagera de faire davantage appel au Programme pour soutenir la mise en oeuvre de ses programmes et projets prioritaires.

21. Suivi et examen. En raison de l'importance des domaines de concentration pour le développement national, un comité de contrôle du cadre de coopération, présidé par le Gouvernement et le PNUD, sera mis en place. Il sera le fer de lance d'un examen triennal complet portant sur la mise en oeuvre, les résultats et l'incidence du programme. Les programmes et les projets seront conçus avec des repères, des dispositions de mise en oeuvre et des indicateurs de résultat clairement définis afin de faciliter le suivi et l'évaluation de leur incidence, et des consultations largement représentatives seront organisées avant le processus d'approbation officielle déjà mis en place par le PNUD, avec notamment une analyse de l'incidence en matière d'égalité des sexes et d'environnement. Le Comité d'évaluation des programmes locaux sera le principal outil d'évaluation des programmes et des projets.

22. Mobilisation des ressources. Les ressources fournies au pays proviennent, depuis quelque temps, d'une ONG internationale, du Programme de microfinancements du FEM, du Perez Guerrero Trust Fund, du Protocole de Montréal, de l'Union européenne et du PNUD grâce à des ressources centrales telles que le Fonds pour les stratégies de lutte contre la pauvreté et le Programme des partenaires du développement. Les efforts de diversification se poursuivront en ce qui concerne les ressources à des fins spéciales. Pour l'instant, les domaines où il sera possible de mobiliser le plus de ressources supplémentaires au sein du système des Nations Unies sont la protection écologique du golfe de Paria (ressources du FEM) et l'élimination progressive des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (ressources du Protocole de Montréal). Le Gouvernement reçoit aussi des ressources appréciables de l'Union européenne sous forme de dons et de la Banque mondiale et de la BID sous forme de prêts au développement économique et social. Il étudiera à cet égard s'il serait plus rentable d'utiliser les moyens mis en place par le bureau du PNUD à Port of Spain pour l'appui aux éléments d'assistance technique de ces prêts ou de créer des unités d'exécution pour les projets dans les cas où des moyens centraux et régionaux n'ont pas été mis en place.

Annexe

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA TRINITÉ-ET-TOBAGO
 (1997-2001)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Remarques
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Montant estimatif du report de CIP	24	
MCARB 1.1.1	505	Montant affecté immédiatement au pays
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7 % du MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant réel dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également des ressources disponibles
AEPP/AST	40	
Total partiel	569 ^a	
AUTRES RESSOURCES		
Participation aux coûts du Gouvernement	580	Participation aux coûts du programme
Fonds pour le développement durable	dont : 2 424	
FEM	627	Projet du golfe de Paria
Microfinancements du FEM	1 473	Projet sur la diversité biologique
Protocole de Montréal	324	Renforcement des institutions
Participation aux coûts de tierces parties	1 355	Lutte contre la toxicomanie
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds	dont : 1 112	
Fonds pour les stratégies de lutte contre la pauvreté	132	Programme d'élimination de la pauvreté
Perez Guerrero Trust Fund	90	Centre national pour les personnes handicapées
VNU	450	Assistance aux services de santé
UNIFEM	90	Assistance au Centre de lutte contre le viol
ONUSIDA	350	Programme national de lutte contre le SIDA
Total partiel	15 471	
TOTAL GÉNÉRAL	6 040^a	

Abréviations : AEPP = appui à l'élaboration de politiques et programmes; AST = appui aux services techniques; CIP = chiffre indicatif de planification; CTPD = coopération technique entre pays en développement; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; MCARB = montants cibles pour l'allocation des ressources de base; ONUSIDA = Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le SIDA; UNIFEM = Fonds de développement des Nations Unies pour la femme; VNU = Volontaires des Nations Unies.

^a Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.
